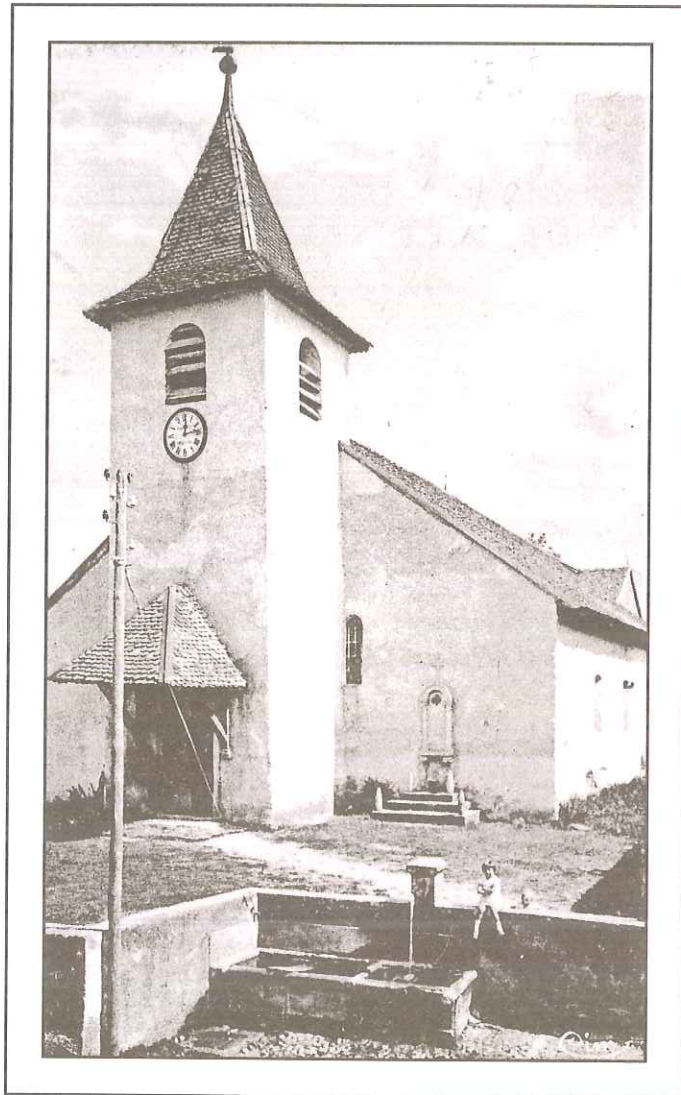


ARMOY



Armoys (Hte-Savoie) - Vue générale de l'Eglise

BULLETIN COMMUNAL

SOMMAIRE

Budget 1994	2
Budget Communal 1989/1993	2
Compte-Rendu d'Activités	3
Travaux 1994	4
Revêtement Voies Communales	5
OPAH : Quatre Années de Réalisations	5
SIVOM Armoy - Le Lyaud ..	6
Comité des Fêtes	6
Bibliothèque Municipale	7
Cours de Rock à Armoy	7
Ecole Maternelle	8
Ecole Primaire	8
Association des Parents d'Elèves	9
Foyer Rural Culturel	9
Sports et Sportifs	10
Tennis Club Armoy	11
"Gouttes de Vie"	11
Entente Armoy Le Lyaud - Orcier de Foot - Jeunes	12
Coup d'Œil sur le Foot	12
Club du 3 ^e Age	13
Gymnastique Entretien	14
FNDIRP	14
Communiqué	15
Etat Civil	15-16
Page Pratique	16

L'élection présidentielle étant considérée comme une élection générale et ayant lieu en Avril, le délai légal de parution de ce bulletin, pouvant être considéré comme promotion, se trouve avancé au 1^{er} octobre et non au 1^{er} décembre comme initialement.

Compte tenu des échéances électorales de 1995, nous vous présentons donc un bulletin communal différent des années précédentes.

Vous trouverez des comptes rendus succincts, des analyses résumées, la vie des associations, etc... C'est la loi !

Que ce bulletin vous trouve toutes et tous en bonne santé et meilleurs vœux pour l'année prochaine.

Le Maire

Michel HYACINTHE

BUDGET 1994

(AU 31 OCTOBRE 1994)

R E C E T T E S	
06 - Excédent investissement	
10 - Subventions équipement	
11 - Prélèvement recettes fonct.	
14 - Participations	
23 - Travaux	
25 - Recouvrement créances	
70 - Produits exploitations	
71 - Produits domaniaux	
73 - Subventions	
74 - Dotation	
75 - Impôts directs	
77 - Contributions directes	
82 - Produits antérieurs	

BUDGET TOTAL	
514.418	
258.883	
531.368	
287.223	
36.000	
10.509	
300.000	
45.901	
144.883	
465.772	
156.200	
834.813	
268.309	

REALISÉ TTC	
514.418	
188.401	
531.368	
276.412	
24.960	
5.067	
274.102	
28.316	
-	
269.718	
147.646	
527.663	
263.309	

D E P E N S E S	
16 - Remboursement emprunts	
21 - Acquis. biens, meubles	
23 - Travaux bâtiments, génie	
26 - Parts syndicats	
60 - Denrées et fournitures	
61 - Frais de personnel	
62 - Impôts et taxes	
63 - Travaux et services extérieurs	
64 - Participations, contingents	
65 - Allocations, subventions	
66 - Frais de gestion générale	
67 - Frais financiers	
69 - Charges exceptionnelles	
82 - Charges antérieures	
83 - Prélèvement dépenses, investissement	

BUDGET TOTAL	
90.906	
88.500	
1.424.920	
34.075	
74.000	
197.500	
2.400	
245.727	
784.845	
67.654	
183.700	
117.684	
1.000	
10.000	
531.368	

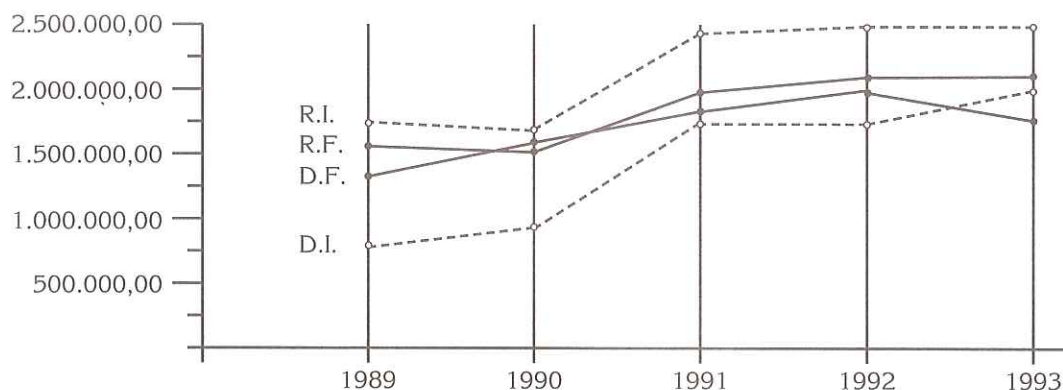
REALISÉ TTC	
64.018	
10.721	
1.223.743	
34.074	
54.881	
155.389	
2.342	
171.203	
762.021	
61.530	
129.766	
97.658	
-	
-	
531.368	

BUDGET COMMUNAL 1989-1993

(RÉALISÉ)

F O N C T I O N N E M E N T		
ANNÉES	DÉPENSES	RECETTES
1989	1.382.197,48	1.508.459,50
1990	1.589.507,00	1.568.894,55
1991	1.899.902,93	2.013.058,36
1992	2.000.294,74	2.109.693,93
1993	1.871.820,80	2.133.443,59

I N V E S T I S S E M E N T		
ANNÉES	DÉPENSES	RECETTES
1989	839.006,50	1.721.327,23
1990	914.776,35	1.687.763,45
1991	1.845.770,01	2.482.183,50
1992	1.678.074,74	2.576.427,05
1993	2.036.573,25	2.552.678,67



COMPTE-RENDU D'ACTIVITES

1989

- 24/03 Refuse tout projet de carrière en accord avec 87 % des habitants qui se sont également prononcés contre.
- 18/05 Réceptionne définitivement le four d'incinération.
- 26/05 Etudie avec Le Lyaud la faisabilité d'un groupe scolaire intercommunal.
- 26/05 Refuse la vente du pressoir communal.
- 26/05 Décide des forages pour recherche d'eau.
- 28/07 Décide le regroupement pédagogique avec Le Lyaud. Et ouverture d'une classe maternelle à Armoy.
- 22/09 Relance le Conseil Général concernant le début des forages d'eau.
- 12/10 Interdit la circulation sur voie communale aux véhicules de plus de 19 tonnes pour raison de sécurité.
- 30/10 Envisage l'extension du cimetière communal.
- 18/12 Refuse le passage d'une ligne moyenne tension sur la commune causant trop de dommages pour la forêt.

1990

- 10/01 Confirme sa décision sur le dossier carrière.
- 05/02 Effectue le recensement de la commune.
- 05/02 Lance l'opération dite pélican de collecte du plastique.
- 12/02 Achète la maison des héritiers Buscat pour démolition (80.000 F).
- 19/03 Passe convention avec le syndicat du Haut Chablais pour le ramassage des ordures ménagères.
- 19/03 Participe financièrement au développement du Tennis Club.
- 19/03 Modifie les tarifs d'eau pour tenter de faire face à la pénurie.
- 30/04 Décide de réglementer l'accès à la décharge au vu des menaces de fermeture.
- 11/06 Décide la transformation de l'école maternelle (350.000 F).
- 09/07 Donne avis défavorable à l'extension de compétence de l'OPHLM de Thonon sur la commune.
- 13/09 Décide l'acquisition d'un véhicule Renault Express (36.000 F).
- 17/09 Décide l'ouverture d'un poste d'agent administratif à temps partiel.
- 24/09 Décide l'embauche de Madame Sylvie Giovannelli sur le poste cité.
- 19/09 Décide d'approuver le P O S.

1991

- 07/01 Donne un avis défavorable à la carrière du Lyaud.
- 07/01 Envisage des travaux de toiture de l'église (238.630 F).
- 04/02 Prend connaissance du programme de l'OPAH.
- 25/02 Décide le renforcement de postes électriques subventionnés à 80 %.
- 25/03 Adopte le projet de transformation de l'école sur proposition de l'inspection académique. Maternelle à Armoy (1.065.236,73 F), primaire au Lyaud.
- 19/04 Achète le terrain Baud à proximité de la mairie (260.000 F).
- 26/04 Adhère sur le principe à la création du centre de secours de Thonon.
- 10/06 Confie à la DDE l'instruction des actes d'urbanisme.
- 13/09 Met en conformité le logement des institutrices (34.112 F).
- 13/09 Refait la toiture du vestiaire du stade (66.463 F + 53.460 F éclairage).
- 08/10 Décide le renforcement du réseau d'eau et incendie.
- 18/11 Accorde passage à un itinéraire de randonnée VTT.
- 18/11 Décide d'avoir recours au Syndicat d'électricité pour l'exécution de certains travaux.
- 18/11 Décide le renforcement de postes électriques (Boivaz).
- 23/12 Adhère au contrat de développement touristique du pays du Léman.
- 28/12 Recoure à SELEQ pour travaux de voirie en programme groupé (300.000 F).

1992

- 05/02 Approuve le règlement intérieur du cimetière.
- 06/02 Adhère au SIVOM du Haut Chablais pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.
- 07/02 Passe une convention avec le SIE des moises pour la fourniture d'eau.
- 18/02 Met fin à la délégation d'adjoint de Monsieur B. Zara.
- 01/03 Constate le départ à la retraite de la secrétaire de mairie Madame Charles.
- 02/03 Crée un poste d'adjoint administratif.
- 30/03 Adhère à la section informatique de l'association des maires.
- 18/05 Effectue les travaux de l'école maternelle (maçonnerie 22.534 F, charpente 98.836 F).
- 05/06 Effectue les travaux d'alimentation en eau, 1re tranche. Raccordement au SIE des moises. (Girod 595.626 F, DDAF 46.208 F).
- 07/08 Effectue la partie électromécanique de ces travaux (392.863 F).
- 03/11 Demande la dissolution du SITOM des Hermones.
- 01/12 Approuve le règlement intérieur du service des eaux.
- 14/12 Réorganise l'ensemble du cimetière (253.319 F).

1993

- 15/02 Envisage la numérotation des habitations.
- 22/03 Maintient les taux des quatre taxes.
- 22/03 Passe à une facturation directe par le SIVOM pour les ordures ménagères. Maintient la distribution des sacs. Décide l'achat du terrain Dunand (20.000 F).
- 26/04 Achète des panneaux triffash pour la sécurité des scolaires.
- 08/06 Décide l'élargissement de la route des Allinges.
- 05/07 Décide des travaux au stade des pins (50.000 F + 11.140 F participation A.S.) (155.172 F).
- 05/07 Crée un poste de conducteur territorial.
- 05/07 Engage une procédure de consultation pour des travaux au presbytère.
- 05/07 Approuve le décompte du poste Boivaz (205.013,11 F). subvention 164.010,49 F.
- 20/09 Reprend l'alimentation en eau potable "les près carrés, sur la villat" (200.325 F).
- 20/09 Affecte le matériel "voirie" au SIVOM Armoy Le Lyaud, modifie les statuts dudit SIVOM.
- 25/10 Emet un avis défavorable à l'extension de la carrière d'Allinges (Plateau d'Aviet).
- 25/10 Adhère au syndicat intercommunal d'incendie et de secours de Thonon.
- 01/12 Embauche M. Chevallet sur le poste de conducteur.
- 20/12 Décide de digitaliser le cadastre avec l'aide de M. Gaïda.
- 20/12 Demande inscription de l'aménagement des carrefours "les Passieux" et "les Deudes" à la DDE.
- 20/12 Décide de rendre la bibliothèque municipale.

1994

- 21/01 Etend les compétences du garde champêtre du Lyaud à la commune.
- 21/01 Prolonge l'opération OPAH pour 1994.
- 07/03 Procède au recensement des décharges sauvages.
- 02/05 Décide le revêtement de chaussées en définissant des priorités (600.000 F).
- 27/06 Décide l'électrification de la station de pompage (103.916,24 F) subvention 51.958,12 F.
- 27/06 Approuve l'étude des carrefours réalisée par la DDE.
- 22/07 Confie la direction des travaux de revêtement de chaussées à la DDE.
- 22/07 Signe un marché avec la SCREG.
- 17/10 Retire le programme presbytère suite à un problème de subvention.

TRAVAUX 1994

Sur le réseau d'eau, deux extensions ont été réalisées concernant d'une part : une zone U B aux Prés Carrés, sur la Villat, une zone N A B Les Combes, pour lesquelles 350 m linéaires de conduite ont été posés permettant l'alimentation et le développement de ces zones. Cette opération a également permis le bouclage avec la conduite des Passieux près de la CD 26, équilibrant ainsi la distribution sur l'ensemble de ces zones.

d'autre part :

une zone U B Route du Stade, à la suite de divisions parcellaires, la pose de conduite de diamètre supérieur s'est avérée nécessaire ainsi que celle d'un poteau incendie (travaux réalisés par le SIVOM).

Sur les routes, le programme de goudronnage est prolongé cette année avec définition de priorités.

Hameau de l'Ermitage en direction de la Chavanne, Route du bois de la cour, Avenue du Stade, Route des Deudes, Route de sur la Villat.

L'enrobé du centre de l'Ermitage et le profilage de l'ensemble des 4 routes ont été attribués à la SCREG (353.375 F).

Le bicouche final de ces 4 routes a été attribué au parc départemental DDE (249.200 F).

Vous trouverez en page suivante l'explication de l'échec de cette opération.

Concernant les bâtiments, les travaux de l'église ont été terminés, avants toits, plates bandes, garnissage sous charpente en pierres apparentes, décrépiage et rejointage des pierres sur face nord et sacristie et reprise de l'arasée du mur de soutènement.

Au cimetière, pose d'une pierre tombale sur le caveau communal n° 4.

A la salle polyvalente, après étude, l'amélioration de l'acoustique est réalisée par la pose de stores et de capteurs phoniques, la cuisine voit son aménagement poursuivi par la pose de meubles, de four, de chauffage.

A l'école maternelle c'est un appartement, momentanément libéré, qui a fait l'objet d'une réfection complète.

Travaux en cours, presbytère, carrefours, groupe scolaire.

LIBELLE	ARTICLE	BUDGET GLOBAL	REALISÉ TTC
Réseau d'eau	233	218 183,00	207 490,00
TOTAL LOT : 002001		218 183,00	207 490,00
Ecole maternelle	232	22 500,00	22 479,44
TOTAL LOT : 003001		22 500,00	22 479,44
Mairie et salle polyvalente	2140 2147 232	5 000,00 26 000,00 268 000,00	4 506,80 1 400,00 178 801,46
TOTAL LOT : 003002		299 000,00	184 708,26
Eglise	232	110 000,00	109 607,80
TOTAL LOT : 003003		110 000,00	109 607,80
Bibliothèque	2147 232	3 000,00 71 246,00	0,00 71 203,79
TOTAL LOT : 003004		74 246,00	71 203,79
Appartement école	232	13 698,00	13 698,00
TOTAL LOT : 003005		13 698,00	13 698,00
Voirie	233	639 913,00	389 153,72
TOTAL LOT : 004001		639 913,00	389 153,72
Divers	210	45 000,00	0,00
TOTAL LOT : 004002		45 000,00	0,00
Divers	2147 233 235	9 500,00 57 309,00 24 071,00	4 814,94 57 308,11 24 001,00
TOTAL LOT : 006001		90 880,00	86 124,05
TOTAL GÉNÉRAL		1 513 420,00	1 084 465,06

REVETEMENT VOIES COMMUNALES

DDE Haute-Savoie
Parc départemental
Exploitation
M. Duret

Annecy, le 25 octobre 1994

Monsieur le Maire

Nous avons exécuté les 5 et 6 septembre 1994 un enduit superficiel à l'émulsion de bitume sur les voies de votre commune.

Une partie de cet enduit n'a pas tenu. Cet échec peut être attribué à divers facteurs et notamment à des conditions climatiques particulièrement défavorables dans les jours qui ont suivi la réalisation du chantier.

Dès le retour du beau temps, et après consultation du laboratoire du fournisseur du liant, nous avons refait un enduit au gravillon 4/6 sur les parties encore en bon état.

Il reste à exécuter l'enduit vers la mairie, et la réparation dans le bois. La réalisation de ces travaux ne peut être envisagée qu'au printemps 1995.

La surface terminée en 1994 est d'environ 13000 mètres carrés.

J'espère que cet incident ne vous fera pas perdre la confiance qui vous avait fait choisir le parc de l'équipement pour la réalisation de ces revêtements. Pour 1995, il serait souhaitable que la commande soit passée très tôt afin de faire les travaux dans de meilleures conditions.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Chef de Parc, M. TABEAUD

RAPPORT DU CHEF D'EXPLOITATION DU 20 SEPTEMBRE 1994

Constat

Une partie des granulats 10/14 et 4/6 n'a pas tenu sur le support, et aujourd'hui sous la pluie le phénomène continue.

Analyse de l'échec

Les causes probables de la mauvaise tenue des granulats pourraient être imputées à :

- un délai trop court entre les emplois et l'enduit qui n'a pas permis de "fermer" le support,
- une émulsion visiblement trop fluide et dont le temps de rupture était très long,
- une réalisation suivie de conditions climatiques particulièrement défavorables.

Propositions

Suite à une réunion à la mairie le 19 septembre sur place, il est prévu une visite du chantier avec le fournisseur du liant pour déterminer les moyens à mettre en œuvre pour sauver si possible une partie de l'enduit.

Au printemps 1995, dès que les conditions le permettront, nous assurerons les reprises pour offrir à la commune d'Armoyn un revêtement de qualité.

Michel DURET

OPAH : QUATRE ANNEES DE REALISATIONS

Depuis 1991, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Côte concerne 14 communes dont Armoyn.

Globalement, cette opération a permis de financer quelques 261 logements durant 4 années. Plus précisément, l'OPAH concerne en premier lieu les Propriétaires Occupants, qu'il s'agisse de personnes âgées ou de ménages à revenus modestes : 136 dossiers de subventions ont été menés à bien, pour des travaux de réfection de toiture, installation d'un chauffage central, isolation, ravalement de façades.

Il ne conviendrait pas pour autant de négliger les projets concernant les logements locatifs, puisque 125 réalisations de ce type ont vu le jour.

Ainsi, le montant total d'aides accordées dépasserait 7,6 Millions de francs (estimation partielle au 28/10/94).

La commune d'Armoyn ne se trouve pas en reste, dans la mesure où plusieurs opérations ont été lancées, et notamment dans le centre du village : traitement des façades, réhabilitation de logements anciens vacants. Certaines de ces opérations sont d'ailleurs actuellement en cours.

Notons enfin que l'année 1994 aura vu la mise en œuvre du Fonds Habitat Locatif Rural, sous la forme de prêts bonifiés (4 % inférieur au taux courant bancaire), associé aux subventions, et destiné à encourager les propriétaires qui souhaiteraient transformer des bâtiments agricoles en logements locatifs à l'année.

En tout état de cause, bon nombre de projets sont encore en cette fin d'année en cours de montage et d'étude, preuve que l'OPAH a répondu à un réel besoin.

SIVOM ARMOY LE LYAUD

(AU 31 OCTOBRE 1994)

Dans le dernier numéro, nous vous disions notre souci de réflexion et de travail partagé.

Depuis le début de l'année (officiellement), le personnel technique des deux communes travaille ensemble pour plus d'efficacité. Du bon travail a été fait, mais il reste à améliorer considérablement les relations et pour cela, des efforts doivent être faits.

Concernant le scolaire, et suite à la lettre de M. le Préfet en date du 3 octobre 1994 précisant : "Les terrains envisagés pour le groupe scolaire concernés par une variante de tracé pouvant être considérée comme quasiment abandonnée, le permis de construire ne se verrait plus opposer un sursis à statuer du fait du projet autoroutier. Je vous invite à déposer une nouvelle demande de permis de construire".

Considérant l'urgence à court terme, les élus ont engagé les démarches nécessaires à l'acquisition définitive des terrains et la réflexion sur le groupe lui-même.

R E C E T T E S
06 - Excédent investissement
11 - Prélèvement recettes fonct.
73 - Recouvrements, subventions
82 - Produits antérieurs

BUDGET TOTAL
54.900
73.100
1.145.794
86.100

REALISÉ TTC
54.900
73.100
1.144.782
86.100

D E P E N S E S
21 - Acquis. biens, meubles
60 - Denrées et fournitures
61 - Frais de personnel
62 - Impôts et taxes
63 - Travaux et services extérieurs
64 - Participations, contingents
66 - Frais de gestion générale
83 - Prélèvement dépenses, investissement

BUDGET TOTAL
128.000
67.794
850.000
600
230.500
5.400
4.500
73.100

REALISÉ TTC
63.963
42.068
592.768
-
151.780
386
3.050
73.100

COMITE DES FETES

Pour la première fois depuis bien longtemps, la Fête au Village a du avoir lieu cette année à la Salle des Fêtes et tous les "Bon Dieu" du Président n'ont pu empêcher quelques gouttes d'arroser cette 11^e édition.

La bonne humeur des participants et la qualité des animations (fanfare d'Anthy, Rock avec le groupe Elvis...) ont permis à tous de passer une excellente journée.

Déluge de pluie, de grêle, foudre, éclairs ont remplacé le feu d'artifice du 14 juillet. La présence de la clique du Lyaud et le bal gratuit ont permis de fêter dignement notre Fête Nationale. Merci à tous ceux qui ont bravé les intempéries pour y participer.

Excellente tenue du concours de belote du mois de Février, qui a réuni 24 doublettes. Pratiquement toutes les équipes ont été récompensées.

La participation du Comité des fêtes au Gentleman cycliste des employés et élus municipaux a été fortement appréciée des organisateurs.

Pour 1995 :

Echéances électorales obligeant, la Fête au Village aura lieu le dimanche 2 juillet.

La participation du Village à la Fête de la musique est envisagée. Les conditions de cette participation seront définies lors de la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 20 janvier. Toutes les personnes désirant participer à l'animation de la commune y seront les bienvenues.

Vous serez tenus informés des différentes manifestations (concerts, concours, fêtes...) au fur et à mesure de leurs programmations.

Le comité des fêtes vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Depuis le 12 février 1994, la bibliothèque municipale d'Armoy est installée dans un nouvel espace (anciennement classe derrière la mairie). Le local a été entièrement aménagé à cet effet pour un montant total de 109.393 F :

- Travaux de bâtiment (cloison, peinture, grilles, rideaux) : 81.434 F, subventionnés par le Conseil Général pour un montant de 21.686 F.
- Mobilier (étagères, bureau, chaises, tables, bacs, ...) : 27.959 F. La bibliothèque du Département a mis à la disposition de la commune divers meubles lui appartenant, d'une valeur de 20.000 F.

1200 livres sont à la disposition du public :

- Achat par la commune d'Armoy (7.500 F en 93 et 15.000 F en 94). Par la suite, un crédit de 10 F par habitant sera prévu chaque année au budget. Un effort considérable a été fait au niveau des livres pour enfants et des documentaires. Une vingtaine de dictionnaires et encyclopédies sont à consulter sur place et ne peuvent sortir de la bibliothèque.
- Dons par des particuliers, nous les remercions vivement.
- 400 ouvrages sont prêtés par la Bibliothèque Centrale de Prêt de Haute-Savoie et sont renouvelés tous les trois mois.

En ce qui concerne le fonctionnement, une dizaine de bénévoles assurent les permanences dont deux ont participé à un stage spécialisé de dix jours.

Les jours et heures d'ouverture sont les suivants :

lundi de 17 h à 19 h - mercredi de 14 h à 16 h - samedi de 9 h 30 à 11 h 30.

Abonnement annuel : Familial : 80 F - Individuel adulte : 50 F - Individuel enfant (- 14 ans) : 30 F.

Nous comptons actuellement 80 habitués plus les classes de maternelle et primaire à qui nous prêtons gracieusement des livres tout au long de l'année.

La bibliothèque adhère également à l'Association "Lecture Animation Coopération" (L.A.C.). Cette adhésion nous permet entre autres de proposer des expositions, neuf sont programmées en 94/95 : l'astronomie (oct. 94) - l'école en montagne (nov. 94) - la bande dessinée (déc. 94) - les dinosaures (janv. 95) - l'eau source de vie (mars 95) - du mouton au fil de laine (avril 95) - mon papa, la famille (juin 95) - la forêt et la feuille (sept. 95) - Noël (décembre 95).

Un appareil pour diapositives a été prêté par L.A.C. à cet effet. Les expositions ne sont pas réservées uniquement aux adhérents de la bibliothèque, leur présentation est gratuite et leur durée est d'un mois.

D'autres plus petites seront directement installées dans les écoles : du blé au pain, voyage de l'équateur au cercle polaire, Prévert.

Cette année, dix-huit personnes en stage à Ballaison sont venues passer un après-midi à la bibliothèque d'Armoy, pour un travail sur l'organisation des bibliothèques. La journée s'est terminée par la visite de Michèle Tourneur, écrivain à Megève, avec l'intervention du groupe "Théâtre" du foyer rural culturel, venu interpréter des extraits de ses ouvrages.

COURS DE ROCK A ARMOY

Excellente ambiance à la salle polyvalente pour les cours de rock dispensés par M. Marquez, résident de la commune.

Le Club Elvis est à votre disposition pour tous renseignements au numéro de téléphone suivant : **50 71 17 89**.

Les horaires des cours sont les suivants :

- Enfants à partir de 7 ans : lundi de 18 h 30 à 19 h 45
- Adultes moyens : lundi de 20 h 00 à 22 h 00
- Adultes débutants : mercredi de 20 h 00 à 22 h 00
- Adultes avancés : jeudi de 20 h 00 à 22 h 00

ECOLE MATERNELLE

8 septembre 94 : une rentrée toute neuve pour 12 enfants de 3 ans qui venaient passer leur première journée à l'école ; une nouvelle rentrée pour 42 plus grands, habitués, connaissant les lieux, mais néanmoins intimidés parce que chaque rentrée est une nouvelle aventure.

Au total 54 enfants franchissent le portail de l'école chaque matin pour retrouver leur classe : celle des "petits-moyens" avec alternativement Sonia Morel Chevillet ou Arlette Comte comme "maîtresse", celle des "moyens-grands" avec Syviane Pricaz. Laurence Fillon et Denise Chevallet, fidèles ATSEM sont d'une aide précieuse pour permettre l'encadrement efficace des 27 élèves par classe.

Les effectifs toujours chargés, mais moins lourds que l'an dernier, donnent des classes plus calmes, et les 5 enfants inscrits sur la liste d'attente en juin ont pu être scolarisés.

La mise en place des décloisonnements de l'après-midi permet un intéressant travail d'équipe, les mardis et vendredis, les enfants des 2 classes choisissent des activités manuelles ; les lundis et jeudis, les "moyens" des 2 classes sont rassemblés pour des activités communes (langage, jeux de logique, jeux de maths) tandis que les "grands" travaillent à d'autres activités.

Le projet d'école : "apprendre à écouter et à regarder", fait que le travail de cette année est orienté sur le développement de l'attention auditive et visuelle, deux concepts indispensables à tout apprentissage. Un projet d'activité en musique nous aidera dans ce travail : chaque classe inventera une histoire, créera les danses, chansons et l'accompagnement musical, façonnera les décors pour la jouer en fin d'année. Les enfants feront également connaissance avec les expositions de peinture et sculpture de la MAL, et avec le Musée de Martigny en fin d'année.

L'apprentissage de l'écoute et de l'observation donnera aux enfants, au travers de ces activités, les bases nécessaires à l'acquisition des connaissances qu'ils auront à assimiler au cours de leur scolarité.

ECOLE PRIMAIRE

La rentrée scolaire 1994 s'est déroulée dans le contexte fortement médiatique du "nouveau contrat pour l'école", initialisé par le Ministre de l'Education Nationale.

Deux propositions nous concernent dès à présent : la mise en place des études dirigées sur le temps scolaire, ainsi que le choix d'un livret scolaire plus accessible aux parents et plus simple à renseigner pour les enseignants.

A quoi doivent servir les études dirigées ?

"Elles doivent renforcer les activités d'enseignement et favoriser l'apprentissage du travail personnel. Elles contribuent à apporter à chaque élève l'aide personnalisée dont il a besoin, permettant ainsi de prévenir les risques d'échec et de réduire les difficultés provenant des inégalités des situations familiales (...) Dans ces conditions, les élèves n'ont pas de devoirs écrits en dehors du temps scolaire" Circulaire du 6.9.94.

Concernant la deuxième proposition, les parents d'élèves ont pu recevoir les nouveaux livrets scolaires choisis par l'équipe pédagogique. Ils ont reçu l'approbation du Conseil d'Ecole. Gageons qu'ils répondront mieux à la nécessité de suivre le travail de chaque élève.

Parmi les autres nouveautés, citons également le renouvellement de tous les livres de lecture. Ainsi notre enseignement pourra correspondre aux objectifs des programmes.

En ce qui concerne notre projet d'école, l'accent est mis actuellement sur la recherche. Recherche des "gestes mentaux" dont le bon usage peut procurer le succès à l'élève. Il s'agit pour nous de mieux connaître ces "gestes de l'attention, de la réflexion, de la mémoire" et de transmettre aux élèves des propositions concrètes en lecture, orthographe, mathématiques, etc... afin de les aider à mieux s'y prendre pour être attentif, pour réfléchir, pour apprendre.

Cependant, un projet d'école assorti d'une réelle recherche pédagogique, ne peut résoudre tous les problèmes. Les élèves sont tous différents. Leurs difficultés, leurs dons, leurs rythmes, leurs désirs d'apprendre ne sont pas les mêmes. De plus, la crise de la société retentit sur l'école. On a tendance à lui demander de résoudre tous les problèmes éducatifs, et cela ne peut conduire qu'à des déceptions.

Pour terminer, nous remercions tous les partenaires (SIVOM, les représentants des parents, l'Association des Parents d'Elèves, Mme Rosa DEAGE) qui par leur action indéfectible, contribuent à la qualité et à l'amélioration de notre école.

Le Directeur

■ ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES ■

L'Association des Parents d'Élèves Armoy-Le Lyaud a tenu son Assemblée Générale annuelle le 16 septembre 94 au Lyaud.

Après avoir remercié les parents présents ainsi que les représentants des municipalités d'Armoy et du Lyaud, le Président Philippe JACQUET a rapidement fait le point sur les activités organisées et financées durant l'année scolaire 1993-94 : achats de matériels, éducation musicale, ski, représentation théâtrale, promenades pour les petits de maternelle... Soit un budget total d'environ 88.000 F, dont les recettes principales sont amenées par les subventions des communes d'Armoy et du Lyaud, le loto, le thé dansant et la vente des calendriers.

Le Comité voyait 5 de ses membres quitter leurs fonctions, mais 5 autres personnes se sont spontanément présentées pour les remplacer. Le Comité 94/95 est ainsi composé :

Philippe JACQUET : Président - François GALLAY : Vice-Président - Jocelyne BEL : Trésorière - Nathalie WEBER : Secrétaire Adjointe - Odile FAVRE VICTOIRE : Secrétaire - Jean-Pierre BAZZANI - Louis BEL - Marie-Christine BEUN - Philippe BONDAZ - Corinne CORBE-COUJEDÉL - Valérie FILLON - Nathalie GIROUD - Claudine HENGY.

Le nouveau Comité est en plein travail pour l'organisation du loto qui se tiendra à la salle polyvalente d'Armoy le 3 décembre 1994 dès 19 h 30.

Courant décembre aura lieu la vente des calendriers 1995. Nous vous remercions par avance de votre bon accueil.

Après les fêtes de fin d'année, le "groupe des 13" aura pour objectif le thé dansant du 19 mars 1995. Retenez déjà cette date !

■ FOYER RURAL CULTUREL ■

L'Association "Culture-Loisirs" voyant ses activités s'accroître, a dû se transformer en "Foyer Rural Culturel".

Six activités fonctionnent actuellement :

1) COÛTURE

- le mercredi matin, d'octobre à décembre 94. 10 séances
- le jeudi après-midi au printemps (dates à définir).

2) ART FLORAL

Cette année, un cours a eu lieu au printemps, des compositions ont été réalisées avec des fleurs fraîches, cet automne, un travail sera effectué avec des fleurs séchées.

3) PEINTURE SUR SOIE

Cette activité vient de voir le jour, elle se déroule le mercredi après-midi de 14 h 30 à 16 h 30. Dix séances ont été programmées du 26 octobre 94 au 8 mars 1995.

4) ATELIERS DU MERCREDI

Les enfants de 7 à 15 ans sont accueillis le mercredi après-midi par des bénévoles qui leur font faire des travaux manuels :

- 1^{er} cours : confection de gâteaux pour tous.
- pour les plus grands : tableaux en fils tendus, ouvrages en papier déchiré.
- pour les plus petits : sujets de Noël et décors divers en pâte à sel.

5) THEATRE

Les répétitions ont repris en octobre :

- enfants : le vendredi de 16 h 30 à 18 h
- adultes : le mardi à partir de 20 h 30

A l'issue de leur travail intense, deux représentations adultes et deux enfants seront données en juin 95 à la salle paroissiale du Lyaud.

Durant la période dite "Le Temps du Livre", cette troupe anime des manifestations organisées par des bibliothèques voisines (Maxilly, Lugrin, St-Gingolph...) par la lecture de textes choisis.

SPORTS ET SPORTIFS

UN BEAU RASSEMBLEMENT :

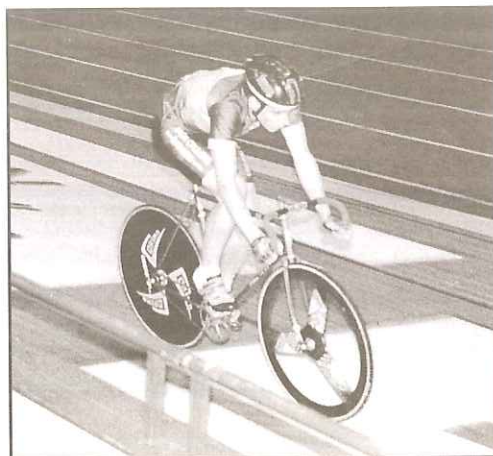
A l'initiative de deux conseillers, la commune et son comité des fêtes ont mis sur pied le 2^e grand prix cycliste des élus et employés municipaux à Armoy.

Bien entourés par des gens compétents et efficaces, les organisateurs ont permis à plus de 120 coureurs du département, pour la plupart de purs amateurs, d'en découdre sur un parcours vallonné de 16 km. 33 communes avaient envoyé leurs représentants.

Nos deux élus n'ont pu reconduire leur victoire de l'an passé. Un troisième élu ainsi qu'un employé d'Armoy ont participé également à cette course.



Cyril MILETTO



Grégory TOURREAU



Alexandre HYACINTHE et Sébastien DECROUX



Grégory TOURREAU

LA COMMUNE COMPTE QUELQUES SPORTIFS PROMETTEURS :

- En tennis, Sébastien ALPHONSE réalise quelques belles performances (8^e au tournoi d'Allinges) et obtient un classement de 30/1 pour la saison prochaine.
- En athlétisme, la famille ROUSSEL truste les podiums des courses de côte et des différentes courses sur route du département.
- Mais la commune semble demeurer le berceau des cyclistes du Chablais. Après Patrick VOLMER, Frantz CLOUYE et les autres qui font toujours les beaux jours des clubs voisins, les jeunes pointent leur nez... et quel nez !!!
- Cyril MILETTO, à 12 ans il compte déjà 30 victoires à son actif, 4 titres de champion départemental et cette année il est vice champion Dauphiné Savoie.
- Grégory TOURREAU, peut être le prochain "Médaillé" du coin, à ses nombreuses victoires et podiums sur route et sur piste, il faut ajouter à son magnifique palmarès une sélection nationale sur piste.
- En école de cyclisme, Sébastien DECROUX et Alexandre HYACINTHE ont également un avenir prometteur.
- Franck SIEGER revient à la compétition après 8 années d'arrêt.

BONNE SAISON 1995 A TOUS CES SPORTIFS !!!

TENNIS CLUB ARMOY

Le Tennis Club d'Armoys termine une saison 1994 bien calme.

Cette année aura vu la rénovation de notre court. En effet, les adhérents pourront jouer sur un court nettoyé de sa mousse et avec un filet neuf. Nous profitons de ces lignes pour remercier Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour son aide précieuse.

L'initiation gratuite Jeunes et Adultes sera reconduite pour la troisième année consécutive car elle rencontre un franc succès.

Le tournoi "salade" du mois de juin n'a pas eu lieu. Il faudra faire un effort de participation pour 95 car cette manifestation est la meilleure façon de faire connaissance entre adhérents.

La nouvelle saison s'ouvre avec l'Assemblée Générale du mois de Décembre et nous invitons tous les tennismen à venir jouer et à se rencontrer au magnifique Stade des Pins.

Les licences 95 seront disponibles auprès du Secrétariat de mairie.

Le Comité vous souhaite une bonne saison tennistique 1995.

"GOUTTES DE VIE"

Naissance d'une association de donneurs de sang bénévoles Armoys - Le Lyaud

Depuis quelques années, l'idée de la mise sur pied d'une amicale de donneurs de sang trotte dans l'esprit de bénévoles du secteur Armoys - Le Lyaud. Il aura fallu la détermination de certains d'entre eux pour faire aboutir le projet.

Tout reste à faire.

Les objectifs que s'est fixée l'association sont, et en tout premier lieu, de reconstituer les effectifs de donneurs afin de pallier les déficiences dues principalement à cette nouvelle peur générée par une sur-médiatisation des problèmes de la transfusion.

Une information claire, ainsi qu'une sensibilisation s'imposent.

Dans ce même élan, une collaboration avec les services de la Régie Départemental de Transfusion doit nous amener à une meilleure efficacité.

Le don, déroulement :

Préalablement à chaque don, a lieu un entretien confidentiel avec le médecin du CTS (1), la sécurité transfusionnelle dépend en grande partie de la prise de responsabilité du donneur dans ses réponses. Un bref examen permet de s'assurer que l'état de santé du donneur ne présente aucune incompatibilité pour le prélèvement. Le prélèvement, suivi par une infirmière dure entre 10 et 20 minutes. Suivra une collation offerte et vivement conseillée ; moment de convivialité pendant lequel des échanges ont lieu entre les donneurs.

A l'issue du premier don sera fournie une carte où est consigné chaque don (espacement minimum de trois mois pour les femmes, de deux pour les hommes), y figurent également groupe sanguin et facteur rhésus (après confirmation).

Les campagnes trimestrielles de collecte par le camion de la Régie voient une population de 157 donneurs dans notre secteur, nous pouvons parler d'un beau "score" pour la participation à ce devoir envers nos concitoyens. Ces *Gouttes de vie* guérissent et sauvent en n'affectant en rien la santé des donneurs. Encourageons nos familles, voisins, amis, collègues... à venir grossir nos rangs et faisons l'effort de les accompagner lors de leur premier don.

Pour tout contact : Patrick Sanquer : 50 73 94 98.

(1) Centre de Transfusion Sanguine.

ENTENTE ARMOY-LE LYAUD-ORCIER DE FOOT - JEUNES

Forte de 75 membres depuis la reprise de septembre, l'entente est devenue un exemple dans le Chablais, sous la direction d'une poignée de bénévoles (malheureusement pas assez nombreux). Les enfants des trois communes se retrouvent tous les mercredis pour l'entraînement, au Lyaud à 16 h pour les Débutants (moins de 8 ans), à 17 h 30 pour les Poussins (moins de 10 ans) et Pupilles (moins de 12 ans) et à Orcier à 17 h 30 pour les Minimes (de 12 à 14 ans). Quatre terrains sont mis à la disposition de l'entente. Celui d'Orcier pour les entraînements des Minimes et les matchs des équipes 2, ceux du Lyaud pour les entraînements des Débutants, Poussins et Pupilles et pour les matchs des équipes 1, le magnifique terrain d'Armoiy étant réservé pour les matchs de gala, de démonstration, et pour le tournoi de Pentecôte qui aura lieu cette année sur deux jours.

Sur le plan des résultats, les Minimes ont quelques difficultés à jouer dans la cour des grands, mais les progrès sont nets de semaines en semaines. Les Poussins 1 sont invaincus depuis deux ans, record de plus en plus difficile à battre. Les Poussins 2 viennent de remporter leur première victoire et progressent régulièrement. Les Pupilles 1 sont dans les équipes de tête du championnat, mais quelques laisser-aller les empêchent d'être les meilleurs. Pour les Pupilles 2, un effectif un peu réduit nuit à l'efficacité de ce groupe doté de trois filles qui en veulent énormément. Pour les tous petits, ils sont 20 sur le papier, 15 à 18 en moyenne à l'entraînement et 10 à 12 le samedi pour les matchs. Dommage qu'ils ne soient pas tous là pour former les équipes en plateau le samedi. Il faut que tout le monde comprenne, parents et joueurs, que le foot est un sport d'équipe et que chacun a besoin de l'autre pour jouer. La bonne marche d'un club passe par un effort de tous.

Les projets de cette fin d'année : une grande tombola au profit de l'Entente afin de participer à l'achat de survêtements pour tous les jeunes.

Les projets de 1995 :

- la mise en place d'un week-end du foot pour Pentecôte avec le Dimanche un grand tournoi Minimes comprenant la démonstration des Débutants. Le lundi, deuxième édition du tournoi Poussins et Pupilles. Cette manifestation est en passe de devenir un grand classique incontournable pour tout le Chablais,
- l'entente avec un autre club pour pouvoir faire jouer ceux qui deviendront cadets ce printemps (en attendant un effectif suffisant pour avoir notre propre équipe),
- étoffer l'équipe d'encadrement. Un appel est lancé à toutes les bonnes volontés, joueurs en activité ou en fin de carrière, anciens joueurs, parents, familles ou voisins de joueurs... vous qui avez un peu de temps libre, ne restez pas inactifs, venez rejoindre notre groupe. Une ambiance rare y règne ! Beaucoup de clubs voisins nous envient. Alors n'attendez plus car les enfants ont besoin de vous tous.

D. FAVRE VICTOIRE

COUP D'ŒIL SUR LE FOOT

Dans le magnifique cadre du Stade des Pins, les footballeurs de l'A.S. Armoiy - Le Lyaud effectuent une superbe première partie de championnat en Promotion d'Excellence.

Leader de leur poule après sept matchs dont six victoires, l'entraînement assuré par Jacky BOUCLY apporte de grandes satisfactions à ses dirigeants.

La tradition est respectée puisque la Famille FROSSARD est largement représentée, Serge venant rejoindre sur le terrain Alain, Christophe et Patrice, Gilbert et Olivier étant au Comité.

La "Réserve", elle aussi tient le haut du tableau, elle évolue comme la "Trois" sur le terrain du Lyaud.

Soixante licenciés seniors assument le succès d'une entente réussie pour le bonheur des supporters de plus en plus nombreux et de son Président Bernard BEL, entouré de Félice LASORSA, Pierre GHIO, Michel MEYNET, du Trésorier Jean-Yves MEYNET et des Secrétaires Philippe MARCLAY et Claude ROGUIER.

CLUB DU 3^e AGE

Au club du 3^e âge, c'est chaque semaine l'ambiance et la bonne humeur, les mercredis après-midi sont chargés ; Pas un ne manque à l'appel, les jeux vont bon train et les rires aussi ; Des repas sympathiques nous réunissent parfois et se terminent par des histoires et de la danse.

Nous nous réunirons à nouveau le 11 décembre pour un repas offert gracieusement par la commune à tous les retraités.

Chouette !!! Encore de bons moments à passer.



*Les deux doyens de la commune
91 ans*



*Malgré l'âge
ça valse encore*



GYMNASTIQUE ENTRETIEN

20 ans après...

Le 10 décembre 1994, l'Entente Armoy Le Lyaud fêtera ses vingt ans. Les petites filles qui regardaient leurs mamans partir le soir, en justaucorps noir avec descente de lit roulée sous le bras, ont pris le relais.

Chaque année, entre 25 et 30 adhérentes (et adhérents !) participent aux séances hebdomadaires de "stretching, musculation, endurance, coordination" qui ont lieu chaque lundi le matin de 8 h 30 à 9 h 30 et le soir de 20 h à 21 h dans la salle paroissiale du Lyaud.

La bonne humeur est au programme et l'ambiance est telle qu'elle attire des adeptes de Reyvroz, Allinges, Orcier et même Thonon. Pas de limite d'âge : chacun travaille selon ses possibilités.

Venez nous rejoindre. Une heure de gymnastique = la forme pour la semaine.

Tous renseignements au 50 73 90 60 (Odette LEREBOULET).

FNDIRP

Le Président Départemental de la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes, Monsieur Jean Vannier, nous communique que 1995 marquera le 50^e anniversaire de la fin de la guerre 39/45 et de la libération des Déportés des camps de concentration et des prisonniers de guerre.

La FNDIRP est à la recherche de tous documents (photos, films, lettres...) témoignages de cette époque.

Des cérémonies auront lieu en Haute-Savoie accompagnées de témoignages divers.

Dans le Chablais, le programme sera le suivant :

Thonon : Salle des Ursules du 20 au 28 janvier.

Annemasse : du 30 janvier au 10 février.

Evian : Palais des Congrès du 6 au 15 mars.

La journée de la déportation aura lieu le dimanche 30 avril.

Pour de plus amples renseignements, prenez contact avec :

M. Jean VANNIER - 7, avenue de Filly - Coudrée - 74140 SCIEZ - Tél. 50 72 74 37

Une Grande Dame de la Résistance nous a quitté le 10 août 1994.

Mme Flora SAULNIER née à Armoy le 17 février 1903. Elle a tenu pendant de nombreuses années "l'Auberge du Lyonnais" à Annecy avec son mari avant de revenir construire à Armoy puis à Anthy.

Le Comité Départemental des déportés, internés résistants et patriotes de la Haute-Savoie avait tenu à fêter ses 90 ans dans notre commune le 17 février 1993.

Elle était également présente parmi nous le samedi 2 juillet devant le monument aux morts pour honorer la mémoire de Frossard Marc, Frossard Camille et Charles Gilbert, tous trois déportés politiques.

Matricule 35466, elle était décorée : "Officier de la Légion d'Honneur", "Croix de guerre avec Palme", "Médaille de la Résistance", "Médaille des Déportés, du Combattant, du Combattant Volontaire de la Résistance".

Nous présentons à sa nombreuse famille nos condoléances émues et gardons un souvenir reconnaissant.

COMMUNIQUE

Imaginez une journée sans téléphone

La fin de ces dernières années fut marquée par d'importantes chutes de neige sur la région Rhône-Alpes. Ces intempéries ont provoqué d'importants dégâts sur le réseau de lignes téléphoniques aériennes.

La cause majeure des incidents sur les câbles et des dérangements téléphoniques s'est révélée être la chute de branches cédant sous le poids de la neige, ainsi que les frottements de divers végétaux sur les lignes de France Télécom.

Pour limiter ces incidents au cours de l'hiver prochain, je sollicite votre collaboration à travers l'autorité que vous confère votre charge, pour rappeler aux propriétaires, fermiers ou à leurs représentants riverains du domaine public leurs obligations en ce domaine fixées par l'arrêté préfectoral du 2 mai 1994 pour la Haute-Savoie.

Des particuliers, des collectivités, des entreprises peuvent être dans l'impossibilité de joindre leurs correspondants, et se retrouver isolés dans des circonstances quelquefois dramatiques. Il faudra plusieurs heures pour localiser la partie blessée du câble, parfois plusieurs jours pour remplacer la portion défectueuse et assurer de nouveau la communication chez nos clients. Tout cela nécessite des moyens importants en personnel, en matériel, et représente bien évidemment des coûts financiers considérables.

Je vous rappelle que, dans le cas où l'intéressé n'aura pas procédé aux travaux d'élagage en temps utile, France Télécom est autorisé à les exécuter d'office, aux frais des riverains.

Je vous remercie par avance du soutien que vous voudrez bien apporter à France Télécom dans l'obligation qui lui est faite d'assurer, dans l'intérêt général, un service public de qualité.

Dans ce but, vous trouverez ci-joint une affichette destinée à l'information de vos administrés.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Maurice BORDAS
Directeur Régional

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- le 3 février 1994 : Marianne, Sylvie DEVILLE - Chef-Lieu.
- le 2 mai 1994 : Manon, Monique, Huguette FROSSARD - Chef-Lieu.
- le 6 mai 1994 : Derek, Hugo DECROUX - Lonnaz.
- le 5 juillet 1994 : Paulin, Vianney, Tahina KREUTZER - Chef-Lieu.
- le 16 août 1994 : Laura, Jeanne CHATELLAIN - l'Ermitage.
- le 24 août 1994 : Quentin, Pascal, Louis STREMPLEWSKI - Lonnaz.
- le 12 septembre 1994 : Adeline FAUSTINI - Chef-Lieu.
- le 21 octobre 1994 : Manon, Marie RABANT - Vieille Route d'Armoy.

MARIAGES

- le 6 mai 1994 : M. ATHIMON Christian et Mme CAPRARO Odile - Armoy
- le 14 mai 1994 : M. LATHOUD Bertrand - Chambéry et Mlle PELLETIER Catherine - Armoy.
- le 22 juillet 1994 : M. APREA Philippe - Antibes et Mlle COLAS Isabelle - Armoy.
- le 30 juillet 1994 : M. JANNOT Albert et Mlle GROBEL Martine - Armoy.
- le 6 août 1994 : M. JOSSÉ Daniel - Armoy et Mme SARTORI Paulette - Thonon.
- le 27 août 1994 : M. CHAUSSÉE Eric - Armoy et Mlle DYENS Nathalie - Gaillard.

ETAT CIVIL (suite)

DÉCÈS

- le 27 janvier 1994 : Monsieur BENETAUD Robert, à l'âge de 88 ans
- le 27 février 1994 : Madame FÜCHS Rose, veuve DESDAMES, à l'âge de 82 ans.
- le 28 mars 1994 : Madame ELSENER Jeanne, veuve BEL, à l'âge de 82 ans.
- le 21 avril 1994 : Madame GAUJARENGUES Marcelle, veuve GIANDOÛ, à l'âge de 86 ans.
- le 4 mai 1994 : Monsieur BOURGOGNON Alfred, à l'âge de 93 ans.
- le 3 juin 1994 : Monsieur FROSSARD Robert, à l'âge de 72 ans.
- le 6 octobre 1994 : Madame CORNIER Arsène, veuve BOUVIER, à l'âge de 81 ans.
- le 27 octobre 1994 : Madame BERTHET Marie, veuve CHATELAIN, à l'âge de 84 ans.

PAGE PRATIQUE

TONDEUSES ET TRONÇONNEUSES

Afin de respecter la tranquillité du voisinage, n'en faites pas usage les dimanches et jours fériés.

CHASSEURS : Respectez les propriétés et les clôtures, ne chassez pas près des habitations.

CHIENS, CHATS, POULES : Par arrêtés municipaux, leur divagation est interdite.

ORDURES MÉNAGÈRES : Quelques règles simples :

- le passage du camion s'effectue le jeudi à partir de 9 h, il est recommandé de sortir les sacs le matin seulement,
- les sacs ne doivent contenir que des déchets ménagers,
- une sélection permettrait de diminuer la quantité,
- quelques pas supplémentaires, afin de regrouper les sacs, amélioreraient le temps de collecte,
- il y a à votre disposition, des cubes pour le verre et d'autres pour les plastiques,
- lorsque dans la semaine il y a un jour férié, le ramassage est systématiquement reporté au vendredi,
- un ramassage de monstres existe, (cuisinière, sommiers, etc...) inscrivez vous en mairie.

Nous vous rappelons que les redevances annuelles sont calculées compte-tenu de votre situation familiale au 1^{er} janvier de chaque année (pour la période du 1/01 au 30/06) et du 1^{er} juillet (pour la période du 1/07 au 21/12). C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir signaler, en cours d'année toutes modifications intervenant dans votre situation familiale (départ à l'armée, naissance, décès, déménagement, etc...).

Les sacs poubelles vous seront distribués en décembre pour l'année 1995. Les personnes possédant une résidence secondaire sur la commune pourront venir les chercher à la mairie.

OUVERTURE DÉCHARGE : Samedi de 8 h à 12 h - Lundi de 13 h 30 à 16 h 30.

CONTENEURS, VERRE ET PVC : Merci de ne pas laisser les emballages ou cartons vides sur place.

HAIES ET CLOTURES

Le Conseil Municipal rappelle que les haies en bordure de la voie publique, parfois de véritables murs, sont une entrave à la sécurité et sont soumises, à ce titre, à la réglementation en vigueur. Elles doivent être taillées régulièrement en prolongement des clôtures et à la limite de propriété. Les propriétaires qui ne respecteraient pas cette obligation se verraient appliquer les mesures prévues par les articles L 131.1 et L 131.2 du Code des Communes.

TRAVAUX PRIVÉS

Tous les travaux doivent faire l'objet d'une demande en mairie avant réalisation.

SECRÉTARIAT MAIRIE : Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h 30.

AMBULANCES PRIVÉES

Ambulances Alpines : 50 26 26 02 - Ambulance Croix Verte : 50 71 05 88 - Ambulances de Rives : 50 26 41 31
Ambulance Suchèyre : 50 71 07 44 - Ambulance Lebrand : 50 73 96 06

OUVERTURE DES MAIRIES DES COMMUNES VOISINES D'ARMOY

ALLINGES : du lundi au samedi de 9 h à 12 h - le mercredi de 14 h à 19 h - les lundi et vendredi de 14 h à 16 h.

LE LYAUD : les lundi, mardi, jeudi de 9 h à 12 h.

ORCIER : les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 - le vendredi matin de 8 h 30 à 12 h.

REYVROZ : les mardi, jeudi et vendredi de 15 h à 19 h.

VAILLY : les lundi, mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h - le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

FONDS GENEVOIS

IMPORTANT !!!

Vous êtes domiciliés à ARMOY et vous travaillez dans le Canton de GENEVE.

Faites-vous recenser en mairie avant le 30 septembre 1995, quelle que soit votre nationalité.

Nous avons besoin des renseignements suivants :

Frontaliers

- nom, prénom et date de naissance ;
- date de délivrance de votre carte de travail ;
- nom et adresse de votre employeur.

Suisses et Personnes de double nationalité

- nom, prénom et date de naissance ;
- nom et adresse de votre employeur.

D'avance merci.

Tarifs des interventions non prioritaires

(à titre indicatif pour l'année 1994,
les tarifs étant révisables annuellement)

Interventions à caractère privé :

- Nids d'insectes 250 F.
- Ouverture de porte 300 F.

Services de sécurité pour différentes manifestations :

- Pour un service supérieur ou égale à 5 heures avec un effectif supérieur ou égal à 6 hommes 1 063 F.
+ frais kilométriques
- Pour un service inférieur à 5 heures avec un effectif inférieur à 6 hommes 452,52 F.
+ frais kilométriques
- Pour un service intermédiaire 638,28 F.
+ frais kilométriques

Pour tout renseignement complémentaire

- Mairie de Sciez Tél. 50 75 60 09
- Mairie de Bellevaux Tél. 50 73 70 12
- Mairie de Lullin Tél. 50 73 81 13
- Centre de Secours Principal de Thonon Tél. 50 71 26 67

ou

écrire à M. le Président du S.I.D.I.S.S.T.

BP 517

74200 Thonon-les-Bains

Rappel n° d'urgence : 18

Les sapeurs-pompiers volontaires

Les sapeurs-pompiers rencontrent de gros problèmes de disponibilité. En effet, les demandes de secours survenant à toutes heures du jour ou de la nuit, il est nécessaire d'avoir une permanence des équipes de garde 24 heures sur 24.

Ces contraintes deviennent de plus en plus difficiles à gérer car il faut concilier les nécessaires repos, congés, périodes de formation de chacun, ainsi que les obligations professionnelles des sapeurs-pompiers volontaires.

Le S.I.D.I.S.S.T. est à la recherche d'hommes et de femmes disponibles, désireux de s'investir dans une activité riche en difficultés mais aussi en satisfactions. Ces hommes et ces femmes, après une formation sanctionnée par un examen, pourront faire partie d'un des Corps du S.I.D.I.S.S.T. et ainsi participer à la mission de protection des populations.

Pour tous renseignements,
tél. : 50 71 26 67, de 7 h 30 à 12 h 00
et de 13 h 30 à 17 h 00.

SCIEZ Thonon



S.I.D.I.S.S.T.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU SECTEUR DE THONON-LES-BAINS

S.I.D.I.S.S.T.

Hôtel de Ville de Thonon

BP 517

74203 Thonon-les-Bains

Tél. 50 70 69 72

Fax 50 70 69 54

Les communes se regroupent pour assurer
un meilleur service et une sécurité accrue...



Les objectifs

Depuis le 1^{er} janvier 1994, les Communes du Canton de Thonon-les-Bains sont regroupées au sein d'un syndicat intercommunal d'incendie et de secours (S.I.D.I.S.S.T.) :

- Allinges
- Anthy-sur-Léman
- Armoy
- Bellevaux
- Cervens
- Lullin
- Le Lyaud
- Margencel
- Orcier
- Perrignier
- Reyvroz
- Sciez
- Vailly
- Thonon-les-Bains



... participent au financement de ce nouveau syndicat, afin d'assurer un meilleur service à la population.



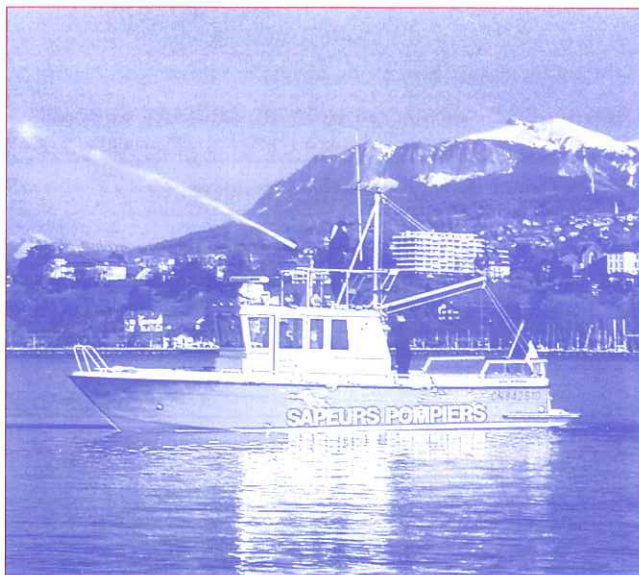
Les moyens

Le S.I.D.I.S.S.T. regroupe :

- le Centre de Secours Principal de Thonon-les-Bains,
- les Centres de première intervention de Sciez, Bellevaux et Lullin,

Soit :

- 19 sapeurs pompiers professionnels,
- 110 sapeurs pompiers volontaires,
- 30 véhicules spécialisés,
- 2 zodiacs,
- 1 bateau pompe



Les missions

Les missions des sapeurs pompiers sont en priorité :

- la lutte contre l'incendie,
- le secours aux personnes (accidents, noyades, malaises...)
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement en cas de risques majeurs.



Les sapeurs-pompiers peuvent assurer d'autres missions qui ne relèvent pas de leurs missions prioritaires :

- la destruction de nids de guêpes en l'absence de risques,
 - les ouvertures de portes en l'absence d'urgence,
 - les assistances préventives aux manifestations publiques.
- ... les prestations non prioritaires feront l'objet d'une facturation aux particuliers ou aux intéressés.